

Le gouvernement enferme la France dans le nucléaire

26 janvier 2019 / [Émilie Massemin \(Reporterre\)](#)



Le gouvernement a dévoilé sa feuille de route énergétique jusqu'en 2028. Elle prévoit une accélération du déploiement des énergies renouvelables, mais repousse au maximum les fermetures de réacteurs nucléaires. Au risque de provoquer une situation de surproduction néfaste.

Ce n'est qu'à partir de la 24^e page du document de synthèse du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), [dévoilé jeudi 24 janvier à 16 h](#), qu'est détaillé l'avenir de la filière nucléaire française. Un drôle de suspense, alors que 58 réacteurs nucléaires produisent plus de 70 % de l'électricité de l'Hexagone. Et qu'entre les lignes et dans les trajectoires choisies, transparaît la volonté du gouvernement de maintenir une grande partie du parc en fonctionnement, le plus longtemps possible.

La PPE est un des deux outils de pilotage de la politique énergétique de la France créé par la loi de transition énergétique (LTE) de 2015, l'autre étant la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). La LTE fixe des objectifs [1] — réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, déploiement des énergies renouvelables et baisse de la part du nucléaire — pour 2025 ou 2030. La PPE doit aider le gouvernement à les atteindre, en définissant des paliers intermédiaires et en détaillant les politiques à mener pour y parvenir — nombre de logements à rénover, de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes à installer, de réacteurs nucléaires à fermer, etc. Le projet de PPE présenté jeudi couvre une période de dix ans : la première période, 2019-2023, est prescriptive ; la deuxième, 2024-2028, est destinée à être ajustée dans cinq ans.

14 fermetures de réacteurs nucléaires d'ici à 2035

En matière de nucléaire, cette nouvelle mouture diffère peu de [la précédente, présentée le 27 novembre dernier](#). Elle confirme le **report de l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50 % du mix électrique à 2035, au lieu de 2025** comme le prévoyait la LTE — le gouvernement projette de présenter prochainement une « *petite loi* » pour inscrire dans le marbre cette nouvelle échéance. **14 réacteurs seront mis hors service d'ici 2035, incluant ceux de Fessenheim** (Haut-Rhin, deux réacteurs de 900 mégawatts [MW]). La fermeture des [deux réacteurs de Fessenheim](#), prévue pour l'été 2020, est confirmée. La PPE prévoit aussi la mise à l'arrêt de deux réacteurs en 2027-2028, « *sauf en cas de non-respect des critères d'approvisionnement ou d'arrêt à date anticipée d'autres réacteurs pour raisons de sûreté* », précise le document de synthèse. Deux autres réacteurs pourraient être débranchés en 2025-2026, « *sous les conditions cumulatives suivantes : si le critère d'approvisionnement est respecté et si nos voisins européens accélèrent leur transition énergétique, réduisent leurs capacités de production à partir du charbon et développent massivement les énergies*

renouvelables, et que cela devait conduire à des prix bas de l'électricité sur les marchés européens, susceptibles de dégrader la rentabilité de la prolongation des réacteurs existants ».

La version finale de la PPE indiquera les centrales où des réacteurs seront arrêtés. Le gouvernement a demandé à EDF de lui fournir cette liste, en le priant de privilégier « *les arrêts de réacteurs ne conduisant à l'arrêt complet d'aucun site afin de minimiser les impacts sociaux et économiques de ces fermetures* ». Il lui suggère de choisir en priorité les centrales abritant des réacteurs de 900 MW, les plus anciens : Tricastin (Drôme, quatre réacteurs), Bugey (Ain, quatre réacteurs), Gravelines (Nord, six réacteurs), Dampierre (Loiret, quatre réacteurs), Blayais (Gironde, quatre réacteurs), Cruas (Ardèche, quatre réacteurs), Chinon (Indre-et-Loire, quatre réacteurs) et Saint-Laurent (Loir-et-Cher, deux réacteurs).

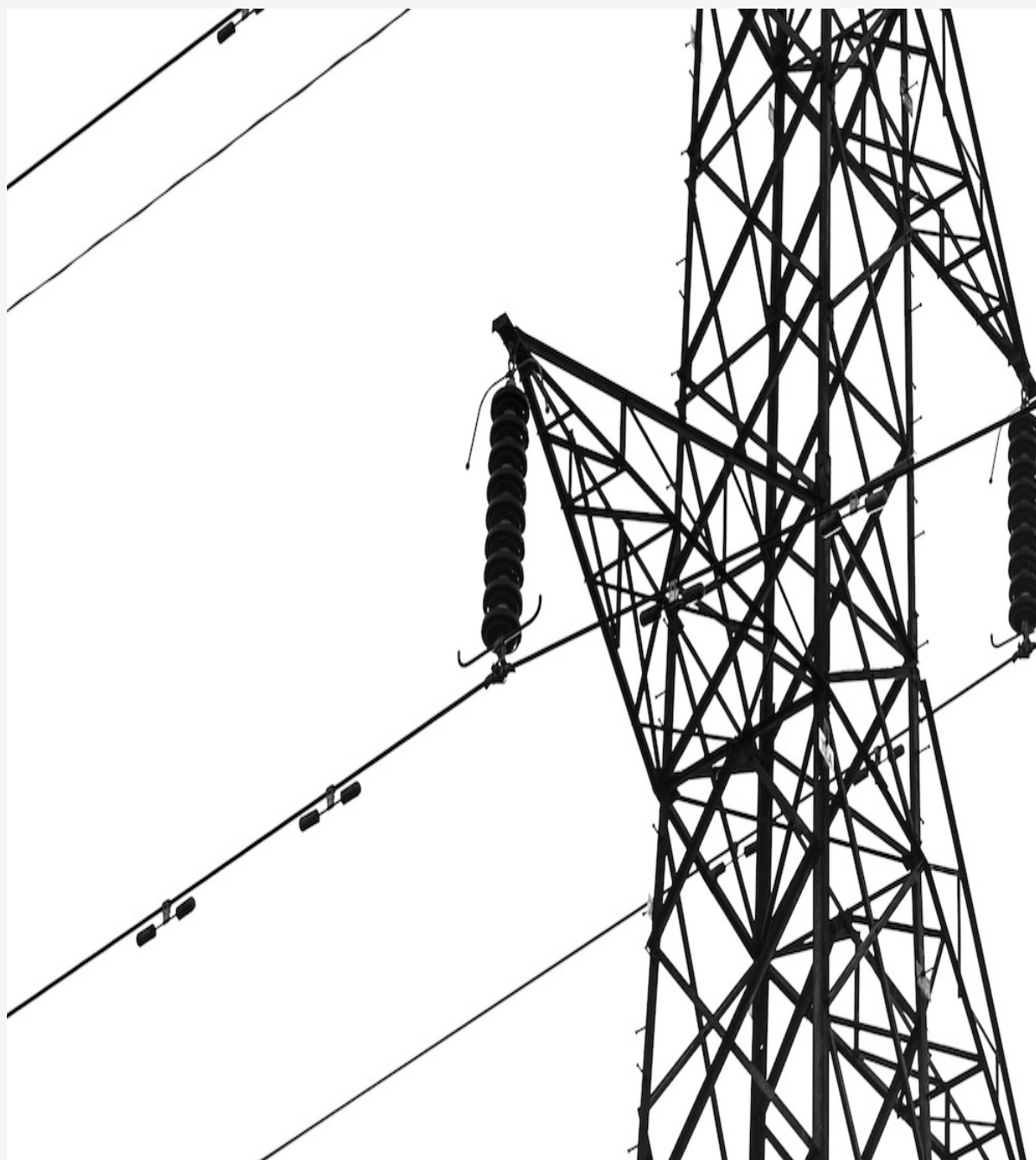
Nouveauté, le projet de PPE précise que « *la stratégie de traitement-recyclage du combustible nucléaire sera préservée (...) jusqu'à l'horizon des années 2040* ». Autrement dit, **les usines de retraitement des combustibles nucléaires usés Orano de La Hague (Manche) et de fabrication de combustible Mox Orano Melox (Gard) resteront en service pendant encore au moins vingt-deux ans.** Cela pose la question du débouché pour le Mox, puisque seuls certains réacteurs de 900 MW — les plus anciens et vraisemblablement les premiers qui seront arrêtés — sont conçus pour utiliser ce combustible. C'est pourquoi la PPE prévoit le « **moxage** » de certains réacteurs de 1.300 MW en compensation, sans en préciser le nombre ni l'échéance.

Enfin, **le projet de PPE repousse à mi-2021 la décision de construire de nouveaux réacteurs de type EPR.** D'ici là, le gouvernement prévoit un « *programme de travail complet* », qui vise à démontrer la capacité de la filière nucléaire à bâtir de nouvelles installations à des coûts raisonnables. Pour rappel, le chantier en cours d'un EPR à Flamanville (Manche) accuse un retard de plus de sept ans et un dérapage de coûts de plus de 7 milliards d'euros.

Un maintien du nucléaire plus politique que pragmatique

Pour justifier le report de l'objectif de baisse de la part du nucléaire, **Nicolas Hulot s'était appuyé sur des scénarios de Réseau de transport d'électricité (RTE)** pour expliquer qu'il n'était pas possible de fermer rapidement un grand nombre de réacteurs sans ouvrir de nouvelles

centrales thermiques, et donc renoncer aux engagements de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La synthèse du projet de PPE qualifie la trajectoire de fermeture de réacteurs nucléaires de « *crédible et réaliste* ». Pour Yves Marignac, directeur de l'agence indépendante sur le nucléaire et l'énergie Wise-Paris, cet argument ne tient pas. « *Derrière un prétendu pragmatisme, la trajectoire nucléaire retenue dans la PPE cache un véritable attentisme* », dénonce-t-il. Dans son étude, il souligne que **les scénarios « Hertz » et « Ampère + » présentés par RTE** permettaient d'atteindre 50 % de nucléaire dans le mix énergétique dès 2030, sans recourir aux énergies fossiles.



Un frein aux économies d'énergie

La plupart des réacteurs ont été construits dans un laps de temps très réduit, à peine plus de dix ans. Au-delà de quarante ans de fonctionnement puis tous les dix ans, ils doivent subir un réexamen approfondi de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et faire l'objet d'investissements très coûteux pour avoir l'autorisation de continuer à tourner dans des conditions acceptables de sûreté. Le calendrier de fermeture proposé dans le projet de PPE fait fi de cette question. Yves Marignac, lui, a sorti la calculette : *« En 2035, on aura donc 44 réacteurs en fonctionnement, qui auront en moyenne 49,3 ans. Si le rythme des fermetures ne s'accélère pas après cette date, certains réacteurs devront fonctionner au-delà de leurs 60 ans, ce qu'EDF n'avait pas osé envisager dans ses rêves les plus fous. »*

En outre, le scénario dessiné par le projet de PPE ne choisit pas entre le maintien du nucléaire à un niveau élevé et le déploiement accéléré des énergies renouvelables. En effet, le gouvernement prévoit de multiplier par 2,5 les capacités en éolien terrestre et de quintupler voire de sextupler les capacités installées de solaire photovoltaïque. Pour préserver l'équilibre entre l'offre et la demande malgré la forte hausse des capacités de production électrique, il table sur une augmentation de la consommation après 2035 du fait de l'électrification des usages. *« Alors que pour l'instant, elle a tendance à baisser. On craint que cet objectif de maintien voire de hausse de la consommation freine les ambitions d'économies d'énergie. Par exemple, le chauffage électrique est une des raisons de la pointe de consommation en fin de journée pendant l'hiver. Tant qu'on ne lance pas une politique ambitieuse de rénovation énergétique, on gardera un parc surdimensionné pour gérer cette pointe, déplore Anne Bringault, coordinatrice au Réseau pour la transition énergétique (Cler). Par ailleurs, l'hypothèse du déploiement de plus de 15 millions de véhicules électriques en 2035, qui entraînerait une hausse de la consommation après cette date, est excessivement ambitieuse. »*

Déjà, les engagements de baisse de la consommation prennent du retard. Le projet de PPE acte le non-respect de l'objectif de baisse de consommation d'énergie finale de 20 % en 2030, prévu par LTE. La petite loi, qui doit déjà modifier la date butoir pour la baisse de la part du nucléaire dans le mix, pourrait entériner un nouvel objectif moins ambitieux de 14 % de baisse

de consommation en 2028.

Des objectifs d'exportation « effarants »

Le gouvernement fait aussi le pari d'exportations massives d'électricité. Le projet de PPE vante un « *projet intégré dans un contexte européen* » et assure que tous les pays voisins de la France ont été consultés. Pour Yves Marignac, l'hypothèse n'en reste pas moins effarante : « *Le gouvernement table sur environ 160 térawattheures d'exportations en 2035, soit le double du record français et le triple du niveau moyen d'exportation depuis 1990 ! Alors que, dans les pays voisins, la consommation d'électricité est en baisse. Et que les énergies renouvelables deviennent très compétitives. Dans ce contexte, la France n'arrivera jamais à ce niveau d'exportation sans soutenir financièrement sa production d'électricité.* »

« *En 2016, on a exporté 39 MWh ; en 2017, 38 MWh*, relativise elle aussi Anne Bringault. Elle redoute un effet pervers sur les énergies renouvelables, si les exportations n'étaient pas aussi massives que prévu : « *Les énergies renouvelables bénéficient d'une aide de l'État, qui rembourse aux producteurs la différence entre le coût de production de l'électricité et son prix de marché. À l'automne, le prix de marché, environ 60 €/MWh, était plus élevé que le coût de production prévu pour les grandes centrales solaires au sol. Mais la France est en surcapacité, le prix de marché risque de baisser et l'État devra verser davantage d'aides. On entendra à nouveau la sirène selon laquelle les énergies renouvelables coûtent cher, alors que ce surcoût est dû au fait qu'on ne ferme pas suffisamment de réacteurs.* » Comme il est peu probable que, dans cette situation, l'État décide d'accélérer les fermetures de réacteurs, il risque de chercher à freiner le déploiement des énergies renouvelables.

Ce projet de PPE doit encore être examiné par de nombreuses instances avant d'être définitivement adopté : l'Autorité environnementale, le Conseil national de la transition écologique, le Conseil supérieur de l'énergie... et le public. Pas sûr que ces différents avis le modifient substantiellement.

[1] Les principaux **objectifs de la loi de transition énergétique de 2015** sont les suivants :

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre** de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre entre 1990 et 2050 ;
- **Réduction de la consommation énergétique finale** de 20 % en 2030 par rapport à 2012 puis de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- **Réduction de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles** de 30 % en 2030 par rapport à 2012 ;
- **Augmentation de la part des énergies renouvelables** à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- **Réduction de la part du nucléaire** dans la production d'électricité à 50 % en 2025.

Lire aussi :

[Le gouvernement écarte le scénario d'une sortie rapide du nucléaire](#)

Source : Émilie Massemin pour *Reporterre*

Photos :

. chapô : la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. [Wikipedia](#) (François GOGLINS/CC BY-SA 4.0)

. ligne à haute tension : [Public Domain Pictures](#) (CC0)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-gouvernement-enferme-la-France-dans-le-nucleaire>